



Cabinet d'Expert-Comptable

HAMAP

**Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue à caractère exclusif de bienfaisance**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2011

En application de l'article L 225-235 du Code de Commerce

Le 1er mars 2012

Christian GEORGER
EXPERT-COMPTABLE, COMMISSAIRE AUX COMPTES
SIRET : 379 543 184 00012

1, Passage Victor Hugo
78210 SAINT-CYR L'ECOLE
Téléphone/Téléfax : 01-30-45-45-15

HAMAP

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Président, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur

- le contrôle des comptes annuels de l'association **HAMAP**, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard de règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE MES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.832-9 du Code de commerce relative à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :



Le temps de travail et les matériels et marchandises mis gratuitement à disposition de l'association sont valorisés selon les méthodes décrites à la note 1. de l'annexe.

J'ai vérifié le caractère approprié de cette méthode comptable et de la présentation de ces opérations adoptée dans les états financiers de votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

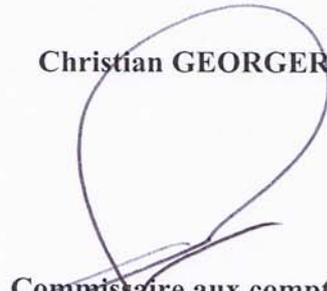
J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Président et dans les documents adressés au Conseil et à l'Assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Le 1er mars 2012

Le commissaire

Christian GEORGER



Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Versailles

HAMAP

**Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue à caractère exclusif de bienfaisance**

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2011

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce

Le 1er mars 2012

HAMAP

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention nouvelle visée à l'article L 612-5 du Code de Commerce.

**Le commissaire
Christian GEORGER**

**Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie de Versailles**

ASSOCIATION HAMAP
BILAN
EXERCICE 2011

	ACTIF		PASSIF	
	Année 2011	Rappel 2010	Année 2011	Rappel 2010
Immobilisations		6 492,08		29 096,05
Incorporelles				
Corporelles	7 919,80			
Amortissement Immo. Corporelles	- 3 139,20			
Financières	919,50			
Actif circulant		17 827,02		29 366,98
Stocks				270,93
Créances sur adhérents	16 972,91			
Autres créances				
Disponibilités		29 078,21		13 701,26
Placements de trésorerie				
Banques	58 004,87			
Caisse	322,00			
Charges constatées d'avance		3 400,00		14 000,00
	12 797,87		39 900,00	
TOTAUX		93 797,75		56 797,31
			93 797,75	
				47 744,79
Fonds associatifs				
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau			29 096,05	
Résultat de l'exercice			18 648,74	
Dettes			6 152,96	
Dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales			1 505,06	
Autres dettes			4 647,90	
Produits constatés d'avance			39 900,00	
TOTAUX		93 797,75		56 797,31

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce et les règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Amortissements

Ils sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de 10 ans pour les agencements de locaux et le mobilier.

Bénévolat

Le temps de travail offert bénévolement à l'association est valorisé selon l'objet à 15 ou 20 euro l'heure. Les tâches matérielles, par exemple la gestion du magasin de Satory où transitent divers objets (lits, tentes, couvertures, médicaments, etc.) sont valorisées à 15 euro l'heure. Le temps passé à l'élaboration des divers dossiers (demandes de subvention, tenue de comptabilité, gestion de la trésorerie, etc.) est valorisé à 20 euro l'heure, de même que le temps passé par les dirigeants de l'association (président, secrétaire générale, trésorier).

Le matériel offert est valorisé au prix du neuf lorsque le matériel ou les denrées offertes sont sortis des rayons ou de l'année, et au prix argus lorsque les matériels offerts sont usagés.

Changements de méthode

Aucun changement de méthode n'a été apporté dans la présentation des comptes.

2. Engagements financiers et autres éléments significatifs

Engagements financiers

NEANT

Faits caractéristiques

L'association a une vocation spécifiquement humanitaire. Elle perçoit des dons de la part du public, de collectivités locales et des subventions de divers organismes tels les Agences de l'Eau ou les Conseils Généraux. Elle organise également des événements (concerts) au profit exclusif de l'association.

Tous ces fonds sont destinés à des actions humanitaires : construction de puits et amenées d'eau potable, aide aux écoles, soins et médicaments, maraichage en faveur de nombreux pays : Inde, Cambodge, Haïti, Bénin, Liban, Vietnam

L'ONG est intervenue également dans le cas de l'urgence avec la cellule de crise du ministère des affaires étrangères lors du tremblement de terre en Haïti : soutien médical aux personnes blessées ou traumatisées, mise en place d'un camp de réfugié, etc.

Autres éléments significatifs

Effectif	Salarié	Mis à disposition
Cadre	0	0
Agents de maîtrise et techniciens	2 sur 1 trimestre	0
Employés et ouvriers	3 sur 1 an	0

3 . Notes sur le bilan

Actif immobilisé

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs Brutes				
Immobilisations corporelles	7 919			7 919
Immobilisations financières	919			919
Total	8 838			8 838
Amortissements et provisions				
Immobilisations corporelles	2 347	792		2 347
Immobilisations financières				
Total	2 347	792		3 139

État des créances et dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Recettes exposition à recevoir	15 000	15 000	
Autres créances	1 973	1 973	
Total	16 973	16 973	
Subventions à verser	5 000	5 000	
Dettes fiscales et sociales	1 505	1 505	
Autres charges à payer	4 648	4 648	
Total	11 153	11 153	

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance : 12 798 euro au titre de la mission Inde et Cambodge 2012

Produits constatés d'avance : 39 900 euro encaissés au titre des mission Cambodge, Inde, Bénin, Madagascar.

4. Notes sur le compte de résultat+

Bénévolat

Il s'agit d'opérations qui relèvent des contributions volontaires effectuées à titre gratuit, dont les méthodes de quantification et de valorisation ont été exposées à la note 2.

